

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3491>



Rassemblement National des Non-Titulaires

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) -



Publication date: vendredi 4 juin 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Une annonce récente, faite en mai, sur le site de la fonction publique fait état de mesures de titularisation avant la fin de l'année civile pour les agents non titulaires en CDI et de CDI pour les agents recrutés récemment. Dès le mois de janvier, la FSU a fait pression pour que prennent forme les promesses de titularisation du président Sarkozy. Un courrier a été envoyé à tous les députés. Les syndicats de la FSU ont interpellé les autres syndicats sur la nécessité d'une action commune. Aucune organisation n'a répondu. Le SNES a donc organisé un rassemblement le mercredi 16 juin à côté de l'Assemblée Nationale. Il s'agit d'une action nationale, des enseignants non titulaires venus de toutes les académies seront présents. Les autres syndicats de la FSU seront présents : SNEP, SNUEP. Il s'agira de faire une conférence de presse, d'avoir une expression publique et de rencontrer les députés afin de faire évoluer favorablement cette question pour tous les collègues et aussi de dénoncer les disparités de traitement des non titulaires d'une académie à l'autre.

Voici dans le détail le **programme de cette journée** :

11 h : prises de parole des différentes académies sur la situation des précaires et animation

12 h 30 : conférence de presse sur le remplacement et le point sur ce qu'envisage le gouvernement pour les non-titulaires

14 h : départ des délégations auprès des groupes parlementaires et au ministère

11-14h : les députés seront invités à venir rencontrer les non-titulaires

L'action aura lieu place Edouard Herriot, à proximité de l'Assemblée Nationale (Métro : Assemblée Nationale ligne 12)

Le SNES prévoit que des collègues de chaque académie prennent la parole dans le premier temps de l'action pour faire état de la dégradation des conditions de gestion des non-titulaires, de leurs conditions d'exercice et du remplacement etc.

Par ailleurs, nous sollicitons à 14 h des audiences auprès des groupes parlementaires et au ministère. Il faudrait que des responsables académiques des non-titulaires, des collègues non-titulaires des académies puissent les constituer...

Sachant que les audiences ne devraient pas dépasser une heure et demie les collègues devraient être libérés pour 16 h afin de pouvoir prendre leur train ...

Cette action a besoin d'être médiatisée, nous avons besoin de monde.

Le SNES prend en charge le déplacement des syndiqués.